COMMUNIQUÉ

Le 13 décembre 2022

ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2023

Lors de la séance extraordinaire tenue le 12 décembre 2022, le conseil de la Municipalité de Saint-Ulric a adopté les prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2023 totalisant un montant de 2 888 838$, ventilé comme suit :

REVENUS	
Taxes sur la valeur foncière	1 409 928$
Tarifications pour services municipaux	509 065$
Paiements tenant lieu de taxes	21 567$
Transferts	716 904$
Services rendus	84 439$
Autres revenus	146 935$
TOTAL DES REVENUS	**2 888 838$**

DÉPENSES	
Administration générale	504 792$
Sécurité publique	321 031$
Transports	921 242$
Hygiène du milieu	442 572$
Logement social	12 000$
Aménagement, urbanisme, développement	138 785$
Loisirs et culture	259 622$
Frais de financement	39 794$
Remboursement en capital	249 000$
TOTAL DES DÉPENSES ET AFFECTATIONS	**2 888 838$**

Le budget 2023 de la Municipalité de Saint-Ulric présente une augmentation des revenus et des dépenses de l'ordre de 8.1% par rapport à l'année précédente, passant de 2 671 811 à 2 888 838$. Cette différence s'explique en partie pour une dépense pour la vidange des boues de fosse septique de 108 480$, des dépenses attribuables à l'augmentation de la masse salariale, ainsi qu'à l'entretien des chemins et routes. Malgré cette augmentation, le conseil municipal a donc voté en faveur d'une augmentation de 3% du taux des taxes foncières générales. Au niveau de la tarification, il y a l'ajout d'un tarif de 226$ pour la vidange des boues de fosse septique pour les résidences ainsi qu'une augmentation des tarifs pour la collecte des matières résiduelles, recyclables et compostables de 18$\unité.

PROGRAMME TRIENNAL DES IMMOBILISATIONS POUR LES ANNÉES 2023-2024-2025

PROJETS	2023	2024	2025	Financement		
				2023		
Chemins et routes		200 000 $	200 000 $	Budget		
usine eau potable	6 000 000 $			Aide financière-Emprunt		6 000 000 $
TOTAL	**6 000 000 $**	**200 000 $**	**200 000 $**	**INVESTISSEMENTS**	**2023-2024-2025**	**6 400 000 $**

Suivi du projet de mise aux normes de l'eau potable 2023:

Durant le mois de février, la firme ARPO services-conseil doit déposer à la municipalité l'étude préliminaire (rapport de conception) et plans et devis. Pour la suite une demande d'autorisation doit être déposée au ministère des Affaires municipales et de l'habitation (MAMH) ainsi qu'au ministère de l'Environnement et de la lutte contre les changements climatiques (MELCC). Après avoir reçu l'autorisation des deux ministères, la municipalité pourra déposer l'appel d'offres pour les travaux de construction, pour un début de travaux en juillet et la mise en service en novembre 2023.

Suivi du projet d'agrandissement du centre des loisirs en centre communautaire 2023:

Le contrat d'agrandissement du centre a été accordé à l'entreprise Duotech le 20 septembre 2022 au montant de 1 011 311$ plus taxes. Pour pourvoir au paiement de la dépense, la municipalité a reçu confirmation des aides financières : 750 000$ DEC Canada et 100 000$ MRC de la Matanie ainsi que l'affectation des surplus accumulés pour la différence. Les travaux doivent être terminés au plus tard le 31 mars 2023.

Je remercie sincèrement les membres du conseil municipal, les employés ainsi que les bénévoles de chacun des comités pour leur belle collaboration et l'intérêt qu'ils manifestent envers notre municipalité.

Michel Caron, maire